

Publié le 27 juin 2024

La Spl des eaux du Cébron veille à la préservation de la ressource en eau dans le bassin versant

Créée en 2013, la Spl des eaux du Cébron assure la production d'eau potable pour une partie du nord du département des Deux-Sèvres. Pour alimenter environ 140 000 habitants, la Spl exploite un barrage construit sur le Cébron, une petite rivière qui s'écoule sur une trentaine de kilomètres.



La raréfaction de la ressource en eau est une réalité dans le nord du département des Deux-Sèvres, exposé comme d'autres territoires à des épisodes de sécheresse toujours plus accentués. Cette partie du département est alimentée exclusivement par des eaux de surface, le manque de pluie implique donc que le taux de remplissage du barrage ne suffira pas pour répondre aux besoins des usagers surtout en période estivale. **Ce nouveau contexte oblige les acteurs locaux à se projeter sur le long terme** et à adopter une stratégie de gestion de l'eau qui prenne en compte les effets du dérèglement climatique. Ce qui implique de **sécuriser l'accès à la ressource**, notamment en développant des interconnexions de secours avec d'autres territoires, et de préserver la qualité de l'eau. En effet, la prise d'eau étant dans ce cas superficielle, elle est particulièrement vulnérable aux risques de pollutions diffuses qui s'accroîtront, d'ailleurs, avec la hausse des températures. Pour relever ce défi, [la Spl des eaux du Cébron](#), conjointement avec un réseau multi-acteurs (collectivités, organismes agricoles, agriculteurs...) pilote [le programme Re-sources pour la protection du bassin versant du Cébron](#).

Agir à la source pour préserver l'eau

Le programme Re-Sources lancé par la région Nouvelle Aquitaine vise à protéger et à rétablir la qualité des ressources en eau destinées à la production d'eau potable. Cette démarche vise en particulier les aires d'alimentation des captages afin de prévenir des pollutions à la source. C'est ainsi que le programme se décline en plusieurs contrats territoriaux, un pour chaque bassin de captage. Forte d'un grand nombre de partenaires locaux, **la Spl déploie depuis 2014 plusieurs actions, essentiellement auprès des agriculteurs, pour protéger le bassin versant du Cébron**.

Couvrant 14 communes de la zone Gâtine, ce bassin est caractérisé par des territoires essentiellement ruraux et agricoles. Les productions bovines et ovines sont ici majoritaires et jouent un rôle clé pour préserver la qualité de l'eau. Ces exploitations d'élevage contribuent, de fait, à **préserver un aménagement paysager et une utilisation des sols qui réduisent le transfert de polluants dans les cours d'eau**. Afin de protéger ce paysage et d'encourager des pratiques d'élevage durables, une nouvelle approche est proposée par le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Les Paiements pour services environnementaux (PSE)

Avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du département des Deux-Sèvres, le PSE reconnaît sous forme monétaire le service rendu par l'agriculture dans le maintien du paysage et dans la préservation de l'eau et de la biodiversité. **Les agriculteurs peuvent toucher une rémunération annuelle, basée sur le suivi d'indicateurs permettant de mesurer le service environnemental rendu durant l'année écoulée.** Cela peut par exemple mettre en valeur la présence de prairies ou pâturages permanents, la réduction des applications phytosanitaires sur les cultures à risque sur les bassins versants (maïs et colza) ou l'entretien des haies bocagères.

En complémentarité, d'autres projets sont menés par l'ensemble des partenaires agricoles associés au programme. Ils accompagnent, notamment, les éleveurs de ruminants dans des dispositifs de certifications (HVE niveau 3), la recherche d'autonomie fourragère, la réduction de l'empreinte Carbone (Programme Beef Carbon) ou dans l'expérimentation de filières 100% herbe. Ces initiatives locales illustrent combien la gestion de l'eau nécessite aujourd'hui, plus que jamais, une approche décloisonnée, favorisant ainsi des solutions trans-sectorielles et collectives.